

## **DELIBERATION N° 99/10-04 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée que les travaux entrepris par Monsieur DETHOREY André demeurant 115, Place Ferri de Ludre à LUDRES, entrent dans le cadre de l'opération de ravalement de façades prévue par délibération N° 98/06-13 du 22 juin 1998.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'arrêter le montant de la subvention à verser à Monsieur DETHOREY André à 3 870 F, correspondant à une surface ravalée de 129 m<sup>2</sup> x 30 F.

- les crédits sont ouverts à l'imputation 6574.824.